

**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES EAUX USEES DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 12 mai 2014

Le lundi douze mai deux mil quatorze à dix neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

La séance a été ouverte sous la présidence de Raoul CUGNIERE, Président sortant, qui procède à l'appel des délégués communaux et intercommunaux nouvellement élus :

- Pour la Communauté de Communes du Pays du Clermontois :

Monsieur Michel RUBE , présent
Monsieur Philippe LADAM, présent
Monsieur René ANTROPE, présent

- Pour la Communauté de Communes du Liancourtois (Vallée Dorée) :

Monsieur Roger MENN, présent
Madame Corinne TROUVAIN, présente
Monsieur Jean-François CROISILLE, absent excusé (pouvoir à Mme TROUVAIN)

- Pour la commune de SACY-LE-GRAND :

Monsieur Patrick CAPIAUX, présent
Monsieur Jean-Paul DREVILLE, présent
Monsieur Alain VERDIS, présent

Assistaient également à cette réunion :

Monsieur Gérard LAFITTE, suppléant de la Communauté de Communauté de la Vallée Dorée
Monsieur Didier WARMÉ, Suppléant de la commune de Sacy-le-Grand.

Sous la présidence de Monsieur René ANTROPE, doyen d'âge, il a ensuite été procédé à l'élection du Président.

Monsieur Patrick CAPIAUX ayant obtenu 9 voix pour sur 9 votants a été proclamé président et immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, il a ensuite été procédé, conformément aux statuts du syndicat, à l'élection de 2 vice-présidents.

Madame Corinne TROUVAIN et Monsieur Michel RUBE ayant obtenu chacun 9 voix pour sur 9 votants ont été proclamés vice-présidents et immédiatement installés.

INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT:

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le code susvisé fixe un taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée au Président ;

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif de la fonction de président dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :

(Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par le code général des collectivités territoriales) :

- Président : 6,00 %.**

Article 2 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget syndical.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de réfléchir sur un avant projet de budget primitif afin de déterminer les orientations budgétaires pour l'année 2014.

Les principaux objectifs pour cette année sont :

- Des travaux sur des réseaux jugés vétustes rue Gaston Paul suite à l'étude diagnostique réalisée par le Cabinet BR. Ces travaux font l'objet d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Liancourtois et seront engagés prochainement ;
- La participation, à hauteur de 10%, sur la conception et la réalisation d'un projet de restauration d'une zone humide et d'amélioration de la qualité globale des eaux du marais de Sacy. Ce projet est subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les 10% restants étant à la charge de la commune de Sacy-le-Grand qui porte ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.